

SÉANCE DU 28 AVRIL 2008

~~~~~

Date de convocation : 22 avril 2008

L'an deux mille huit, le vingt huit avril à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MODERAT D'OTEMAR, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de M. Pierre LAURENT absent excusé.

Madame Marie-Claude FOURNET a été nommée secrétaire de séance.

1) Le procès verbal de la séance du 21 mars deux mille huit est approuvé à l'unanimité après lecture.

2) Vote des 4 taxes :

Il est proposé au conseil de réajuster la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti, la taxe du foncier non bâti et la taxe professionnelle restant inchangées.

Après une discussion constructive l'ensemble du conseil moins une abstention adopte les taux suivants :

| <b>Taxes</b>               | <b>Taux moyens Nationaux</b> | <b>Taux moyens Départ.</b> | <b>Taux d'imposition De la Commune 2008</b> | <b>Revenu pour la Commune 2008</b> |
|----------------------------|------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------|
| <b>D'habitation</b>        | 14,48                        | 11,28                      | 6,5                                         | 72 930 €                           |
| <b>Foncière (bâti)</b>     | 18,60                        | 17,16                      | 7,5                                         | 50 888 €                           |
| <b>Foncière (non bâti)</b> | 44,43                        | 52,02                      | 50,00                                       | 45 850 €                           |
| <b>Professionnelle</b>     | 15,80                        |                            | 16,78                                       | 27 905 €                           |

Les taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti restent bas par rapport aux taux moyens nationaux et départementaux. Cela pénalise fortement la commune pour l'obtention des subventions d'investissement, les financeurs se basent sur l'effort fiscal communal qui s'élève à 0,83.

Par ailleurs, le projet de réhabilitation du cœur du village devra impérativement être mis à l'ordre du jour. Les réseaux ont 50 ans et il devient incontournable de programmer ces travaux.

Enfin, la D.G.F. (Dotation Général de Fonctionnement) attribuée par l'Etat, qui s'élève à environ 100 000 € risque suivant les décisions de l'Etat d'être réduite. L'ensemble de ces arguments laissent peu de marge sur un budget communal.

### 3) Eau :

M. Chritian ROUX fait le bilan. La source de Grioux revient faiblement avec 300 l/h. Elle ne sera pas remise en service avec un débit aussi bas. Concernant l'employé municipal, il passe beaucoup de temps à la recherche de bouches à clés qui sont introuvables. Il sera nécessaire de faire un recensement des bouches à clés avec photos à l'appui.

Renforcement Château Ratier : Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour les travaux. L'entreprise RODARI a obtenu le marché.

Le Maire propose de grouper les demandes des subventions avec le projet d'alimentation en eau des Estangs.

4) C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Eygues) : mise en place des membres du conseil qui siégeront aux différentes commissions de travail de la C.C.V.E.

5) PARC : M. Dominique JOUVE rappelle les points importants de ce projet et notamment que la charte ne pourrait être signée que fin 2011. Par ailleurs, il constate qu'il y a un grand déficit d'information auprès du public, ce qui est préjudiciable pour le projet.

M. Lucien MAURY propose donc d'inscrire au prochain bulletin municipal une information sur le PARC. M. Dominique JOUVE est chargé de rédiger l'article.

M. Lucien MAURY propose que différents sujets soient abordés dans le bulletin et rédigés par les conseillers municipaux à tour de rôle.

6) S.I.D.R.E.I (Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Inférieure) : M. Patrice MONDON fait le compte rendu du dernier conseil. Ce syndicat a été créé pour répondre aux exigences de la loi sur l'eau de 1992 sur la protection et l'entretien des berges. Un contrat rivière doit être élaboré afin de planifier les différentes actions sur les rivières. Malheureusement, suite au tiraillement entre les différents territoires ce contrat n'aboutit pas. Le S.I.D.R.E.I. n'affiche que des charges de fonctionnement ce qui pose le problème du motif de son existence. Une réunion avec les Maires est programmée prochainement afin de faire le bilan.

Par ailleurs, afin de simplifier le fonctionnement du syndicat, il est proposé de transformer la représentativité à un délégué titulaire et un délégué suppléant pour chaque commune, au lieu de deux délégués titulaires. Adopté à l'unanimité.

7) S.M.B.V.L. (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez) : M. Denis GALLAND explique que les problèmes de tiraillements entre territoires (Drôme – Vaucluse) sont similaires pour ce syndicat. De plus, Venterol est très peu concerné par le Lez et la souscription de « solidarité » reste importante (2 210 € par an).

8) Site Internet : Il est proposé de choisir M. Julien ROUX pour la création et la maintenance d'un site internet de la mairie. Le coût de 160 € TTC par an. Approuvé à l'unanimité.

9) Désignation du correspondant défense : M. Denis GALLAND aura en charge les questions de Défense et sera l'interlocuteur privilégié et le relais entre le ministère de la Défense et la commune. D'autre part, des manœuvres militaires auront lieu entre du 23 au 27 juin et du 7 au 11 juillet 2008.

10) C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) : Mme Nicole BOUET explique que la mairie doit constituer un CCAS afin de répondre aux besoins des personnes en difficultés. Une réunion de commission est programmée le 21 mai à 20h30.

Association d'aide à domicile du Pays Nyonsais : Mme Nicole BOUET est nommée déléguée pour être membre du Conseil d'Administration avec droit de vote.

Hôpital de Valréas : invitation des membres du conseil le samedi 3 mai à 11h à une visite de la maternité suivie de la signature d'une pétition contre sa fermeture programmée au 31 août 2008.

10) Personnel Communal : suite au départ de Mme AYME Amélia, adjoint administratif à l'agence postale communale, Mme France MURE, adjoint d'animation à l'école, assurera son remplacement. Par ailleurs, Mme Laëtitia GAUDEFROY, sera recrutée adjoint d'animation en contrat d'accompagnement dans l'emploi.

11) Divers :

- Vente en bordure de route : suite à des réclamations de plusieurs producteurs concernant le stand de fruits et légumes en bordure de la RD 538 tenu par un non producteur, M. le Maire signale qu'il va s'informer auprès de la Préfecture pour connaître la réglementation et savoir si le conseil municipal a le pouvoir de refuser son installation. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de refuser l'autorisation dans la mesure où la loi le permet. Par ailleurs, il sera demandé à M. Lainé d'évacuer les véhicules entreposés à l'entrée du village.
- M. Dominique JOUVE fait part au conseil d'une demande pour que le Terrain Saint Jean soit entretenu. Une visite sur place est prévue pour constater.
- M. Lucien GOLLE souhaite intervenir sur un article qui est paru sur La Tribune et le Dauphiné concernant l'A.P.V.E.N. et notamment sur un itinéraire de déambulation dans la Combe de Sauve. Le Conseil Municipal est surpris de ne pas avoir été informé de ce projet et rappelle à l'APAVEN qu'il est indispensable de solliciter l'autorisation des propriétaires concernés.
- M. Lucien MAURY souhaiterait que soit prévu une sécurisation de l'entrée de l'école avant le projet définitif qui tarde à aboutir. M. le Maire explique qu'il y a déjà réfléchi mais malheureusement le coût des ralentisseurs (6000 € H.T.) est relativement important surtout pour du temporaire. Une réponse de l'Etat pour l'obtention de la D.G.E. (Dotation Globale d'Equipement) est attendue pour débiter les travaux.

- Règlement des Cimetières : M. Christian ROUX, M. Lucien GOLLE, Mme Sarah LAMBERT et Mme Marie-Pierre REYNAUD organise un groupe de travail pour élaborer ce règlement.
- Ceder : invitation du conseil municipal le samedi 3 mai 2008 à 11h30 à Nyons pour l'inauguration de la 17<sup>ème</sup> foire éco-biologique.

Le prochain conseil aura lieu le 2 juin à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.